

Acte N° 2022-04

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 22 avril 2022
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
- Vu** le décret 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;
- Vu** l'arrêté 2022-92 du 7 avril 2022 portant nomination de Mme Samia LANGAR, référente laïcité pour l'établissement,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur la charge de mission « référente laïcité »

Les membres du Conseil d'administration sont tenus informés de la nomination de Mme Samia LANGAR en qualité de référente laïcité pour l'établissement, conformément à la lettre de mission jointe en annexe.

Fait à Lyon, le 25 avril 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER